

## Editorial



The beginning of a presidential term is always full of good intentions and ideas. However, we often forget that each President is linked to his or her predecessor and that the strength of an institution resides in his or her values and in his or her organisation.

2010 is a year of renewal for the Parliament and the European Commission. Major projects are underway in the legal field, such as the draft regulation on successions and the creation of a European certificate of succession, the study on matrimonial property regimes and unions, the development of e-Justice and more.

The European notariat wishes to strengthen collaborative relations, as it has always remained close to the authorities of the European Union. It is a case of making our voice heard, that is to say, representing our legal culture,

demonstrating that we are part of the legal system of our various countries, exercising a generalised service controlling legality in favour of citizens, families and businesses.

I believe that rendering written law practicable and ensuring that it is practiced is the notary's job, as the notary is the professional who is closest to citizens. The European notariat must be conscious of its national and international role. But I believe, nevertheless, that it is more and more essential to share between us our practical and cultural experiences, in order to, above all, understand the importance of the Community legislation within our national legal systems and, therefore, within our daily activity. Also, we must make every effort to exalt the points which we have in common and bridge the gaps which are too wide as regards our competences.

In this context, it would be useful to continue developing the European Notarial Network, a network of cultural exchanges and experiences between the notaries of the Union. I believe that the European notariat is in a position to demonstrate a strong personality, one which is capable of providing an ongoing cultural education. The spirit of unity and of closeness which must unite European citizens should unite, even more so, the professional notaries at the service of these citizens. ■

Roberto Barone, President of the CNUE

## Editorial

## EU News

- Commission européenne : qui sont les nouveaux nominés ? p.2
- L'Espagne souhaite relancer les discussions sur les divorces transfrontaliers p.3

## CNUE News

- A new website for the Notaries of Europe p.3
- Austrian candidate notaries visit Brussels p.3

## Best Practice

- France : l'acte authentique sur support électronique p.4
- The Consiglio Nazionale del Notariato at the first Justice Fair p.4

Pour recevoir la lettre d'information au format électronique, envoyez un e-mail à [newsletter@cnue.be](mailto:newsletter@cnue.be)

To receive the newsletter by email, please contact us at: [newsletter@cnue.be](mailto:newsletter@cnue.be)

Visit the Notaries of Europe website at the following address : [www.cnue.eu](http://www.cnue.eu)

## EU News

## Commission européenne : qui sont les nouveaux nominés ?

La mise en application du Traité de Lisbonne a profondément modifié les règles en vigueur pour la constitution de la nouvelle Commission européenne, dont José Manuel Barroso assurera une nouvelle fois la présidence. En effet, chaque Etat membre dispose désormais d'un portefeuille au sein de la Commission, ce qui élève le nombre de commissaires à 27 personnes. Suite à la nomination des candidats par leurs pays respectifs, José Manuel Barroso a eu la lourde tâche de leur attribuer un portefeuille. Comment ont été répartis les postes clés, intéressant le notariat européen ?



Credit © European Community

La Luxembourgeoise **Viviane Reding** (58 ans) devrait être désignée Vice-présidente de la Commission en charge de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté. Cette ancienne députée européenne (1989-1999), membre du Parti populaire européen (PPE), était déjà commissaire européenne depuis

1999, en charge de la Société de l'information. Elle s'y est illustrée en imposant notamment aux opérateurs téléphoniques européens d'importantes réductions sur les coûts des appels transfrontaliers (le « roaming »).



Credit © European Community

A 61 ans, **Joaquin Almunia** a déjà été ministre par deux fois dans des gouvernements socialistes espagnols : ministre en charge du Travail et de la Sécurité sociale (1982-1986) et ministre des Administrations publiques (1986-1991). Il a également été député de Madrid de 1979

à 2004. Depuis 2004, il était commissaire en charge de l'Economie et des Affaires monétaires dans la première Commission Barroso. Il postule désormais pour être Vice-président de la Commission en charge de la Concurrence.



Credit © European Community

Elu député européen le 7 juin dernier, le Français **Michel Barnier**, 58 ans, a occupé à plusieurs reprises d'importantes fonctions au niveau européen. Il avait été membre de la Commission Prodi de 1999 à 2004, en charge de la Politique régionale et de la réforme des institutions européennes. Au niveau français, il

a également occupé les fonctions de ministre en charge de l'Agriculture et de la Pêche, des Affaires étrangères et de l'Environnement. Il devrait prendre le portefeuille du Marché intérieur et des services financiers, ce qui a suscité des réactions mitigées dans la presse et les milieux financiers anglais.

Avant d'être officiellement nommé, chaque commissaire a dû répondre à un questionnaire écrit et être auditionné par le Parlement européen. Les auditions publiques se sont tenues du 11 au 19 janvier 2010. Le vote d'approbation de la nouvelle Commission par le Parlement européen pourrait intervenir en Assemblée plénière le 9 février prochain. Même si pour les candidats présentés ci-dessus la procédure ne devrait pas poser de problème, le vote du Parlement peut parfois réserver des surprises, comme ce fut le cas en 2004 avec le vote d'une motion de défiance à l'encontre du candidat italien Rocco Buttiglione. Ce dernier avait dû présenter sa démission et avait été remplacé par Franco Frattini, l'actuel ministre italien des Affaires étrangères.

Le scénario s'est répété, et cette fois au détriment de la candidate bulgare au poste de commissaire à la Coopération internationale, à l'Aide humanitaire et à la Gestion de crise, Rumiana Jeleva. Cette dernière a informé le Premier ministre bulgare Boyko Borisov de son retrait de la sélection le 19 janvier dernier. Les députés européens ayant participé à son audition lui ont reproché de possibles conflits d'intérêt et ont mis en doute ses compétences dans le domaine de la Coopération internationale.

## EU News

## L'Espagne souhaite relancer les discussions sur les divorces transfrontaliers

Alors que l'Espagne est désormais à la tête de la présidence tournante de l'UE, son ministre de la Justice, Francisco Caamaño Domínguez, a annoncé vouloir relancer une initiative visant à simplifier les divorces des couples binationaux. Il a pressé la Commission européenne de présenter une proposition dans ce sens.

En juin 2008, le projet de règlement Rome III relatif aux divorces transfrontaliers s'était heurté au veto suédois et ce, alors que l'unanimité des Etats membres était nécessaire. La

Suède s'était opposée à cette initiative, considérant son système juridique des divorces plus protecteur. Après cet échec, dix Etats membres avaient adressé une demande formelle à la Commission pour qu'elle fasse une proposition de coopération renforcée. Celle-ci n'avait pas manifesté un réel enthousiasme pour une telle solution jamais utilisée jusqu'à présent par les Etats membres.

Le vent pourrait donc tourner. Mme Reding, qui devrait occuper le poste

de commissaire à la Justice, a déjà manifesté son intention d'introduire une demande de coopération renforcée. La France, qui faisait partie des pays demandeurs d'une telle initiative, a pour sa part indiqué qu'elle soutiendrait les démarches entreprises. Toutefois, les négociations s'annoncent à nouveau de longue haleine. En effet, avec le Traité de Lisbonne, le droit de la famille fait partie des rares dossiers Justice et Affaires intérieures requérant toujours l'unanimité des Etats membres. ■

## CNUE News

## A new website for the Notaries of Europe



The CNUE has a new website. The homepage is now more attractive and navigation is easier. New sections have been created and new functions have been added, for example, the site has a search engine and a 'Latest News' section based on European current events. The simplicity of the technical infrastructure enables the user to find, more easily and more rapidly, any documents relating to work by the CNUE. The redesign of the website was based on the following keywords: functionality and accessibility, readability and clarity! ■

We hope you enjoy surfing on  
[www.cnue.eu](http://www.cnue.eu)

## Austrian candidate notaries visit Brussels



A delegation of Austrian candidate notaries came to Brussels on 16 November 2009, in order to visit the European institutions and the CNUE Office. The time of the trip was particularly well chosen as the new Lisbon Treaty was about to enter into force, a new programme by the EU on matters of justice for 2010 to 2014 was going to be adopted and a new team of Commissioners had just been appointed.

During the day, the participants had the opportunity to talk to the delegates of the Permanent Representation of

Austria to the EU (Ms Barbara Makal, Justice attachee), of the European Commission (Mr Karl Dautlik and his collaborators of DG JLS among others), and with Ms Evelyn Regner, an Austrian MEP. Later, the delegation returned to the CNUE Office for a detailed presentation on the functions and activities of the institution.

After the visit, the notary candidates expressed their enthusiasm for this type of visit, which enabled them to better identify the issues and topics of European current affairs which are of interest to the notarial profession. ■

## Best Practices

### France : l'acte authentique sur support électronique

Le premier acte authentique sur support électronique (AAE) a été signé le 28 octobre 2008 par Mme Dati, ministre de la Justice. Avant d'en arriver là, le droit français a été modifié dans la lignée de la directive européenne du 13 décembre 1999 (loi du 13 mars 2000, décret du 10 août 2005) afin que la sécurité de l'acte authentique, jusque-là réservée aux documents sur un support papier traditionnel, soit désormais apportée aux documents numériques.

En pratique, l'officier ministériel donne lecture de l'acte aux parties. Chacune d'elles est ensuite invitée non pas à parapher le document papier à l'aide d'un stylo, mais à signer le document sur support électronique à l'aide d'un stylet sur un Tablet PC dédié. Enfin, le notaire signe l'acte en utilisant sa « clé REAL », sorte de clé USB personnelle protégée par un code PIN et contenant l'ensemble des éléments d'identification du notaire ainsi que sa signature numérique.

L'AAE présente de nombreux avantages pour le notaire et son client :

**Gain de temps.** La rapidité avec laquelle l'AAE sera transmis permettra, par exemple pour les ventes immobilières, son enregistrement quasi-simultané par la Conservation des Hypothèques et l'envoi très rapide de son acte de propriété définitif à un acheteur.

**Conservation optimum des actes.** Les AAE sont stockés au format numérique dans un minutier central électronique (Micen) unique capable de stocker des milliers d'actes quotidiennement et de les conserver au moins 75 ans.

**Efficacité et mobilité accrue.** L'AAE permet au notaire de se rendre directement chez son client pour recevoir un acte sur son ordinateur portable, dans des conditions confortables et efficaces pour chacun.



Dans l'avenir, le notariat pourra assurer des actes à distance. Par exemple, un vendeur et un acheteur pourront se trouver chacun chez son notaire dans deux localités différentes en vue de signer simultanément avec leur notaire le même acte. Des webcams permettront les échanges entre les clients et les notaires.

Ainsi, comme le souhaite le programme de Stockholm, le notariat contribue à faciliter la vie des citoyens et à améliorer l'accès à la justice. ■

### The Consiglio Nazionale del Notariato at the first Justice Fair



Angelino Alfano, Italian Minister for Justice, and Paolo Piccoli, President of the CNN

For the first time in Italy, a Justice Fair was held in Rimini, from 3-6 December 2009. This fair is also the first of its kind on a global level. It acts as a meeting point for citizens and stakeholders from the world of Justice. The *Consiglio Nazionale del Notariato* (CNN) participated in this event, the official

opening of which took place in the presence of Gianfranco Fini, President of the Chamber of Deputies. On this occasion, policies and magistracy, the legal profession and law enforcement, professional bodies and contractors, all opened their doors to citizens and students to discuss ideas, problems and initiatives together.

The Italian Notariat participated with its own stand, located in the 'Law' section. This stand, entirely aimed at students and citizens, was set up in a single room and behind it was a type of course, which visitors could walk around, in the form of a comic strip illustrating the notary's main activities. During the first two days of the Fair, the stand recorded visits from about 240 students from local colleges of an average age of 16/19 years, who participated in a simulated

sales transaction and who were able to follow the lessons given by notaries from the Forli and Rimini districts.

This initiative is part of the citizen outreach strategy that the *Consiglio Nazionale* has been following for the past few years, particularly with the opening of more than 70 free advice stations over the entire national territory, the publication and distribution of guides for citizens in collaboration with consumer associations, and, lastly, agreements and memoranda of understanding with several ministries and associations. This initiative was hugely successful both with students and professors, and representatives of the State. Indeed, the Minister for Justice, Angelino Alfano, personally sent his compliments to Paolo Piccoli, President of the *Consiglio Nazionale*. ■